



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 23 - séance du 25 mars 2021

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau membre
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. a) Préavis municipal no 01/2021 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET
b) Rapport de la commission ad'hoc
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle polyvalente du nouveau collège. Afin de respecter les normes sanitaires, les membres qui désirent prendre la parole peuvent se lever et enlever leur masque pendant qu'ils s'expriment. Les déplacements sont limités au strict minimum.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs Bourquin Noemi, Dumartheray Marc, Dutruy Nicolas et Kobel Magali se sont excusés. Le quorum est atteint.

2. Assermentation d'un nouveau membre

Mme Katinka Brown ayant quitté notre commune, il convient d'assermenter le premier suppléant de la liste en la personne de M. Gilles Bezençon. Après lecture du serment par le Président et la promesse de M. Bezençon, ce dernier peut prendre part aux délibérations.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le Président informe l'assemblée qu'il a reçu une interpellation de la part de M. Cyril Bezençon relative aux travaux de rénovation de la route Echallens-Goumoëns (RC 299). En référence à l'art. 62 du Conseil communal, le Président informe les conseillers que si l'interpellation est appuyée par 5 membres au moins, elle peut être développée. Afin de pouvoir se prononcer sur le sujet, la lecture de l'interpellation est faite par son auteur. Plus de 5 membres la soutenant, le Président propose de la traiter au point 9) de l'ordre du jour. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

4.. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 2 abstentions.

5. Communications du bureau

Le Président relate en quelques mots les votations fédérales et élections communales qui se sont déroulées le 7 mars dernier. Il félicite les élus et remercie le bureau ainsi que les scrutateurs pour le travail de dépouillement qui s'est très bien déroulé. Pour les membres du Conseil communal, il s'agit d'avoir 7 suppléants. 6 personnes sont élues d'office car elles ont obtenu la majorité lors du 1^{er} tour. Pour le 7^{ème} suppléant, il s'agira de compléter une liste afin de protocoler une élection tacite. Il reste également l'élection du Syndic à entériner.

Le Président rappelle aux conseillers la date du 17 juin 2021, 20h00, pour l'installation des Autorités fraîchement élues par M. le Préfet. A cette occasion, seront nommés le ou la Président(e), le ou la Secrétaire, ainsi que les commissions permanentes.

M. Benjamin Jaquier demande pourquoi, lors des élections pour la Municipalité, 52 bulletins ont été déclarés comme nuls ? Le Président répond que 52 personnes ont glissé 2 listes électorales dans l'enveloppe alors qu'une seule liste était autorisée.

Il n'y a pas d'autre remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

6. Communications de la Municipalité

M. Michel Vuerchoz :

Un projet de réserve forestière, englobant le marteloscope, d'une surface de 24 ha est à l'étude. La piste des ronge-talons ne sera pas touchée. Des informations complémentaires seront données au Conseil ultérieurement.

M. Jean-Pierre Millioud :

Préavis no 08/2018 relatif à la construction du nouveau collège : M. le Municipal informe la COFIN que le préavis sera prochainement bouclé – et ceci sans dépassement. Les travaux de retouches sont encore en cours. Le tas de terre sera également prochainement déplacé. Un montant de Fr. 489'622.00 a été versé par le canton pour le surcoût lié à la construction de l'abri PC. A ce jour, aucune date ne peut être agendée pour l'inauguration en raison de la pandémie.

M. Laurent Vulliamy :

Un projet de règlement de stationnement va être concocté pour notre commune. Pour cela un inventaire des places de parc sera fait au préalable.

Un défibrillateur a été posé contre le mur de la grande salle à côté de l'entrée principale. Une formation est prévue pour les personnes volontaires et intéressées, l'idée étant d'avoir quelques personnes répondantes sur le territoire communal.

Quelques chiffres concernant le budget des écoles : le coût de scolarité par habitant se montait à Fr. 625.63 en 2019 et à Fr. 583.12 en 2020, frais de transport y.c.

M. le Syndic :

La Fondation des Châteaux a décidé de construire un nouvel EMS. Pour cela, un concours d'architecture a été lancé pour un établissement de 70 lits (zone d'utilité publique). Selon la procédure sur les marchés publics, le maître d'œuvre présentera les projets au public pendant 10 jours. La Municipalité mettra à disposition la salle où nous nous trouvons pour exposer les 47 projets réalisés. Les horaires de visite seront transmis par voie de tout-ménage, l'exposition étant prévue du 18 mai au 2 juin. Le bureau d'architecture vainqueur aura la possibilité de gérer la construction de cet établissement de A à Z. Le budget est estimé à 26 Mios de francs. Une subvention cantonale sera versée à hauteur de Fr. 297'000.00 par chambre de soins. 48 chambres sont prévues au rez-de-chaussée pour les cas les plus lourds, ainsi que la cafétéria. Le reste des chambres, prévues pour la gériatrie, se situeront au premier étage.

Elections municipales : M. le Syndic annonce que l'élection pour le Syndic se fera tacitement, étant donné qu'il est le seul candidat à sa succession. Les membres du Conseil le félicitent par applaudissements.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

Suite à une question de Mme Masala sur le défibrillateur, M. Laurent Vulliamy précise que la formation y relative sera annoncée dans un tout-ménage.

M. Staub demande si une visite sera mise sur pied pour la future réserve forestière ? M. Vuerchoz répond positivement. Il y aura certainement une journée d'inauguration.

Il n'y a pas d'autre question suite à ces communications. Le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour :

7. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour l'AIAE, M. Rémy Favre n'a rien à signaler étant donné qu'il n'y a pas eu d'assemblée. M. Rémy Bolomey annonce pour la SIEGEO une séance le 17 avril prochain. Pour l'ASIRE, il n'y a pas eu de séance en ce début d'année.

Il n'y a pas d'autres communications de la part des associations intercommunales.

8. a) Préavis municipal no 01/2021 relatif à l'adoption des statuts de l'Association intercommunale STEP Echallens Talent ASET b) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu le préavis municipal no 01/2021, à l'exception des annexes mentionnées en fin de préavis. M. Laurent Vulliamy précise que celles-ci n'ont pas été envoyées par simplification, le préavis étant, selon la Municipalité, assez explicite. Le rapport de la commission a été envoyé par voie électronique il y a peu.

M. Alexandre Maillard fait lecture du rapport de la commission ad'hoc, composée également de MM. Michel Glauser et Rémy Bolomey. La commission propose dans ses conclusions d'accepter le préavis municipal.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Charles Bollini demande si l'ensemble des installations seraient à la charge de l'Association ?

M. Laurent Vulliamy répond que l'Association reprendrait toutes les conduites jusqu'à l'entrée de localité, le reste à l'intérieur de localité restant à la charge de la commune.

M. Jean-Charles Bollini demande si les 2 voix par communes sont aussi présentes dans ces mêmes proportions en ce qui concerne les autres associations intercommunales ? M. Vulliamy répond que pour l'ASET une très longue discussion a eu lieu sur le sujet, le souci étant que les grandes communes présentes aient autant de poids que les plus petites. Pour répondre à la question de M. Bollini, M. le Syndic fait un petit tour d'horizon des autres associations intercommunales, à titre comparatif.

M. Claude Risch prend la parole : en résumé, si nous acceptons de nous joindre au projet de régionalisation, le prix du m3 pour l'épuration passera à Fr. 2.70. M. Risch demande si la comparaison a été faite par la Municipalité pour un projet sans régionalisation, soit en restant seul ? M. Laurent Vulliamy répond qu'il est difficile de chiffrer la situation si nous reconstruisions une station. La Direction de l'environnement prône le regroupement et n'a pas émis à proprement parlé de réponse sur la question, la station étant en zone inondable, cette solution n'est pas la bienvenue. Notons que pour une reconstruction d'une station dans les normes, il faudrait compter sur un investissement de 4 à 4,5 Mios, sans traitement des micropolluants.

M. Marcel Staub déplore le fait que le préavis ne parle que des statuts mais que l'adhésion à proprement parlé ne nous soit pas proposée ! Le vocabulaire choisi dans le préavis n'est pas toujours simple à comprendre. D'autre part, il constate qu'une augmentation de 170% représente un grand

saut. Et Goumoens-le-Jux ? cette localité a une station et il n'en n'est pas fait mention dans le préavis ? Pour terminer, M. Staub estime que les termes choisis pour qualifier les futurs employés de la station de « vrais professionnels » péjorent le statut des personnes qui oeuvrent actuellement.

M. Laurent Vulliamy apporte les réponses suivantes :

- Par rapport au personnel, il précise que les personnes qui travaillent actuellement sont très investies dans leur travail.
- Pour le coût, il faut bien voir qu'actuellement nous payons une épuration bon marché, notre installation étant complètement amortie. Une augmentation est de toute façon à prévoir, dans le cas d'une régionalisation ou dans le cas d'une reconstruction.
- En ce qui concerne le vocabulaire employé dans le préavis, M. le Municipal souligne que ce préavis est le même pour toutes les communes concernées. Le terme de DBO5 se traduit par la quantité de matière organique biodégradable contenue dans l'eau.
- Pour Goumoens-le-Jux, les coûts seraient beaucoup trop importants pour raccorder cette localité au projet, du moins dans l'immédiat.

M. Pierre Turin demande si l'ASET reprendrait les installations d'Eclagnens ? M. Vulliamy répond par la positive.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote, constatant que la commission va dans le même sens que le préavis municipal. Par 3 abstentions et aucune voix contraire, le Conseil communal de Goumoëns décide :

- D'adopter les statuts de l'Association intercommunal STEP Echallens Talent ASET
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches de modification et de transfert d'installations ou de terrain appartenant à la commune conformément aux statuts.

M. Laurent Vulliamy remercie les conseillers – ce résultat mettant un terme à 4 ans de travaux. Des 9 communes concernées, nous étions les derniers à accepter ce projet !

9. Interpellation de M. Cyril Bezençon relative à la RC 299

Le Président ouvre la discussion en rappelant qu'une interpellation se termine par l'adoption d'une résolution ou pas.

M. le Syndic prend la parole et précise que la Municipalité a écrit au Canton en le priant de bien vouloir reconsidérer la situation. M. Vuerchoz donne lecture de la réponse du Canton, datée du 19.03.2021. En résumé, la DGMR ne prévoit pas de revenir sur sa décision de fermer la route.

Suivent quelques interventions sur la fermeture des chemins bétonnés, auxquelles M. le Syndic répond que les véhicules devront passer en effet par Penthéraz ou St-Barthelémy pour rejoindre Echallens. Seul les bus pourront passer, ainsi que les riverains. Les conseillers se demandent si la circulation ne pourrait finalement pas se faire par les chemins bétonnés dans un sens ? M. Cyril Bezençon demande si la Municipalité ne pourrait pas faire une demande de report de travaux, car la pandémie a déjà bien affaibli les commerces ? M. le Syndic remarque en passant qu'il y a eu un certain nombre d'oppositions au projet, qu'il faudra lever avec l'accord des intéressés. Cette procédure peut se compliquer si les opposants ne « lâchent pas le morceau ». M. Bollini revient sur la proposition soulevée de mettre les chemins bétonnés en sens unique, sur les axes principaux. M.

Cyril Bezençon demande à ce stade s'il peut obtenir la liste des opposants. M. le Syndic répond positivement. Après un échange fourni, le Président propose aux conseillers l'adoption d'une résolution, soit de proposer à la DGMR l'utilisation des chemins bétonnés dans un sens uniquement. La résolution est acceptée à l'unanimité, sauf une abstention. Elle est donc transmise à la Municipalité qui fera ses remarques à la DGMR. M. Cyril Bezençon remercie la Municipalité pour son soutien.

10. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11. Divers

M. Michel Schuler demande si le tronç situé sur le chemin bétonné en direction de Villars-le-Terroir va être enlevé ? La Municipalité n'a pas encore pris de décision à ce sujet et n'a pas l'intention d'ouvrir ce chemin pour le moment.

Mme Stéphanie Masala remarque que les lumières du nouveau collège restent souvent allumées (salles de classe) pendant le week-end. Le Municipal responsable lui propose de faire la réflexion directement auprès de l'ASIRE.

Mme Dominique Martin Fahrni a bien entendu qu'aucune date ne pourrait être fixée pour le moment pour l'inauguration du nouveau collège mais qu'en est-il pour sa visite ? M. le Syndic lui répond que pour l'instant, en raison de la pandémie, aucune visite n'est prévue. Il en va de même pour la traditionnelle sortie de fin de législature.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les membres présents et clôt la séance à 22h00. Il rappelle les dates du 17 juin pour l'installation des Autorités et du 23 juin pour le prochain Conseil.

Le Président :

La Secrétaire :